prononcés sur ce sujet, que cette entreprise ne sera pas profitable au point de vue du commerce. Au point de vue de la défense, il est de même admis qu'elle n'aurait que peu ou point de valeur. Cela étant, pourquoi donc se lancer dans cette énorme dépense avec autant de précipitation; pourquoi ne pas au moins différer l'adoption du projetafin d'en faire une mesure plus parfaite et plus en harmonie avec les désirs du principal intéressé, le peuple? Les hon. messieurs qui veulent ainsi hater l'adoption de ce projet, devraient se rappeler que ce mest pas notre argent que nous votons, mais bien celui du peuple, et qu'on ne devrait pas pousser cette liberté si loin qu'on veut à présent le faire sans consulter ses volontés sur ce point. C'est ce que la loi exige d'un conseil municipal avant qu'il ne puisse affecter aucune somme d'argent. En pareils cas, il faut que les contribuables décident par leur vote si la dépense projetée sera ou non encourue; et cependant, nous sommes ici à la veille de passer une mesure d'une importance autrement grande pour le peuple, une mesure qui va occasionner une révolution dans notre régime politique et de vastes dépenses, sans même lui demander s'il y consent ou non. Je persiste à dire, hon. messieurs, qu'avant l'adoption définitive du projet, toute la question devrait être soumise au peuple, et que la loi qui veut qu'on le consulte dans des affaires d'une importance mineure devrait être également observée lorsqu'il s'agit de sa condition et prospérité futures. Le peuple des provinces de l'Est trouve peu à redire au plan de confédération projetée. Le fait est que s'il est adopté, il devra y gagner beaucoup. Les membres des gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, et d'autres hommes publics, voient le grand avantage que ces provinces auront sur le Canada, et ils s'empressent de le faire connaître au peuple. Ils désirent naturellement que ce projet soit adopté aussi promptement que possible et font toute sort d'efforts dans ce but; car, par là, des travaux improductifs de ces provinces vont être transférés au gouvernement général et payés par lui, comme par exemple, les chemins de fer du Nouveau-Brunswick, qui, avant que cinq années ne s'écoulent, ne pourront être exploités, j'en suis convaincu, qu'à l'aide de déboursés considérables en sus de ce qu'ils rapporteront au gouvernement général. Dans un discours qu'il fit aux électeurs de St. Jean,

voici comment l'hon. M. TILLEY, leur fait connaître les avantages que le Nouveau-Brunswick trouvers dans l'union:

"On a permis au Nouveau-Erunswick d'entrer dans la confédération avec une dette de sept millions, et à la Nouvelle-Ecosse avec une datte de huit millions. En l bien, quelle est la nature de l'arrangement d'après lequel nous allons faire partie de l'union? On a constaté que par tête la dette du Canada n'était guère plus considérable que celle du Nouveau-Brunswick, de sorie que nous sommes entrés dans l'union à des conditions plus avantageuses que cette province."

L'hon. M. TILLEY leur démontra ensuite comment le Nouveau-Brunswick avait fait un profit net de \$610,000 par année, seulement à l'égard du chemin de fer intercolonial, de sorte que cette province se trouve avoir ainsi gagné beaucoup sur les conditions qu'elle nous offrait en nous invitant, il y a deux ans, à se joindre à elle pour construire ce chemin. Voici ce qu'a dit encore l'hon. M. TILLEY:

"Pour ce chemin de fer intercolonial, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse avaient engagé leur crédit pour les sept douzièmes de son prix de revient et le Canada pour les cinq douzièmes; mais si la confédération veut construire cette voie, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse seront exemptés de l'intérêt des sept millions—lequel s'élève à \$420,001—ainsi que de celui des trois douzièmes et demi sur les trois millions sterling,—lequel se monte à \$190,-000,—faisant en tout \$610,000 que le gouvernement général aura à payer."

On pourrait croire que l'avantage libéral ainsi fait au Nouveau-Brunswick pour l'engager à entrer dans l'union devait satisfaire amplement cette petite province, mais M. TILLEY se charge encore ici de nous démontrer le contraire :

"En sus de tous ces avantages," dit-il, "nous aurons encore, pendant dix ans, une subvention annuelle de \$63,000. Nos dépenses locales réunies s'élèvent à \$320,630, et sans augmenter notre impôt, nous allons recevoir du gouvernement général \$90,000 en échange de notre iroit d'importation et de notre revenu territorial, plus 80 centins par tête sur le chiffre de notre population, faisant \$201,637, et une subvention spéciale de \$63,000 par année pendant dix ans, en tout \$354,637, c'est-à-dire que nous aurons un surplus de \$24,000 une fois nos obligations actuelles satisfaites."

C'est là, ajoute l'hon. M. TILLEY, ce à quoi nous avons d'abord songé. Il est très sincère, ce monsieur, car il désigne tous ces avantages sous le nom de subventions. Voici en outre comment il rassure ses auditeurs :